

Lundi 7 novembre 2022  
Province de Québec  
MRC de Mékinac  
Municipalité de Grandes-Piles

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles à une séance ordinaire tenue le lundi sept novembre deux mille vingt-deux à 19 h 30 au Centre communautaire, 650, 4e Avenue, le tout conformément aux dispositions du code municipal.

Sont présents: Mesdames les conseillères Martine Muller et Doriane Demers-Toutant ainsi que Messieurs les conseillers, Jean-Claude Coydon, Jacques Lemay, Frédéric Harnois et Michel Sesena sous la présidence de Madame la mairesse Caroline Clément.

Madame Annie Saint-Pierre directrice générale et greffière-trésorière, à titre de secrétaire de l'assemblée.

Ouverture de la séance : 19H32

## 1-ORDRE DU JOUR

Mot de la mairesse

Conflit d'intérêt

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2022
3. Suivi de la période de questions de la séance précédente
4. Liste des comptes
5. Correspondance
  - a) Invitation à une conférence sur les proches-aidants
  - b) Hausse des redevances – élimination matières résiduelle (*Modif au règl. Sur redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles*) par *Min environnement*
6. Résolution : Dépôt et adoption du rapport d'enquête de la Commission municipale du Québec (*cas graves de mauvaise gestion municipale*)
7. Résolution : Mandater un avocat pour soutenir la municipalité dans l'analyse découlant des conclusions du rapport de la Commission municipale
8. Résolution : Mandater Madame la mairesse et Madame la directrice générale en tant que porte-paroles de la municipalité dans les démarches légales à entreprendre avec l'avocat retenu
9. Résolution : Adoption des états financiers comparatifs au 30 septembre 2022
10. Résolution : Adoption des états financiers prévisionnels – fin d'année 2022
11. Résolution : Demande d'aide financière Moisson Mauricie (9,60\$)
12. Résolution : Demande d'aide financière Noël des nôtres (500\$)

- 13. Résolution : Dépenses pour les activités de Noël (200\$)
- 14. Résolution : Soutien pour le financement des camps de jour dans Mékinac
- 15. Résolution : Adhésion UMQ
- 16. Résolution : Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement 574-UR-2022 (*maisons de tourisme*)
- 17. Résolution : Adoption du règlement no 575-2022 (*frais refinancement du règlement d'emprunt 523-2017, 9428\$*)
- 18. Résolution : Embauche de Sylvie Belleville comme adjointe administrative
- 19. Résolution : Procéder au transfert du chemin de la Rive (*cond. protocole rencontrées*)
- 20. Résolution : Mandater les entreprises RMG pour effectuer le déneigement du chemin de la Rive
- 21. Résolution : Soutien à la Corporation de transport adapté Mékinac -demande MTQ
- 22. Affaires nouvelles
- 23. Période de questions
- 24. Levée de l'assemblée

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Claude Coydon 2022-11-199  
 APPUYÉ PAR Monsieur Michel Sesena  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire 7 novembre 2022 soit adopté avec les modifications proposées, à savoir :

- Points 9 et 10, les états financiers sont déposés et non adoptés
- Point 16, reporté à la prochaine séance
- Point 22, ajout du suivi de l'avis d'ébullition

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2022

ATTENDU QU'une séance ordinaire a été tenue le 5 octobre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Lemay 2022-07-200  
 PPOPOSÉ PAR Monsieur Jean-Claude Coydon  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2022 soit adopté tel que rédigé.

## 4. LISTE DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Claude Coydon 2022-07-201

APPUYÉ PAR Madame Doriane Demers-Toutant  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste de comptes totalisant la somme de 10 812.37 \$ soit approuvée telle que présentée.

5. CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Doriane Demers-Toutant 2022-07-202  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Sesena  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal accepte la correspondance du mois de novembre 2022.

6. RÉSOLUTION : DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT D'ENQUÊTE DE LA COMMISSION MUNICIPALE (DEPIM) FAISANT ÉTAT DE CAS GRAVES DE MAUVAISE GESTION PAR L'ADMINISTRATION PRÉCÉDENTE

ATTENDU QU'un rapport de la DEPIM été rendu public le 11 octobre dernier;

ATTENDU QUE la municipalité est en accord avec les conclusions de l'enquête;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à appliquer les recommandations de la Commission;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Doriane Demers-Toutant 2022-11-203  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Claude Coydon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport soit déposé et adopté dans son intégralité;

QUE l'administration municipale actuelle mette tout en œuvre afin d'appliquer les recommandations de la Commission.

7. RÉSOLUTION : MANDATER UN AVOCAT POUR SOUTENIR LA MUNICIPALITÉ DANS L'ANALYSE DÉCOULANT DES CONCLUSIONS DU RAPPORT DU RAPPORT DE LA COMMISSION MUNICIPALE

ATTENDU QUE le rapport a révélé des cas graves de mauvaise gestion;

ATTENDU QUE la municipalité doit s'assurer que ses intérêts soit protégé le mieux possible;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Martine Muller  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Sesena  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-11-204

QUE les services d'un avocat soient retenus.

8. RÉSOLUTION : MANDATER MADAME LA MAIRESSE ET MADAME LA DIRECTRICE GÉNÉRALE EN TANT QUE PORTES-PAROLE DE LA MUNICIPALITÉ DANS LES DÉMARCHES LÉGALES À ENTREPRENDRE

ATTENDU QUE les services d'un avocat ont été retenu afin de soutenir l'organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Martine Muller  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Lemay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-07-205

QUE Madame la mairesse Caroline Clément et madame la directrice générale Annie Saint-Pierre soient mandatées en tant que porte-paroles de la municipalité dans la réalisation du mandat confié à l'avocat retenu.

9. DÉPÔT : ETATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2022

Madame Josée Gauthier de la firme Solutions municipales Josée a présenté et expliqué le contenu des États financiers comparatifs au 30 septembre 2022.

10. DÉPÔT : ETATS FINANCIERS PROVISIONNELS – FIN D'ANNÉE 2022

Madame Josée Gauthier de la firme Solutions municipales Josée a présenté et expliqué le contenu des États financiers prévisionnels pour la fin d'année 2022.

11. RÉSOLUTION : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MOISSON MAURICIE

ATTENDU QUE Moisson Mauricie nous présente sa demande annuelle de contribution pour les utilisateurs de notre territoire à la hauteur de 9,60\$;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Doriane Demers-Toutant  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Sesena  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-11-206

QUE la municipalité contribue la somme de 9,60\$ à Moisson Mauricie.

## 12. RÉSOLUTION : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE NOËL DES NÔTRES

ATTENDU QUE cet événement a pour but d'amasser des fonds afin de venir en aide aux citoyens de notre municipalité qui se trouvent dans une situation vulnérable à l'approche du temps des Fêtes;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Claude Coydon 2022-11-207  
APPUYÉ PAR Madame Martine Muller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité se joigne à l'effort collectif en contribuant la somme de 500\$.

## 13. RÉSOLUTION : DÉPENSES POUR LES ACTIVITÉS DE NOËL

ATTENDU QUE des activités de Noël seront organisées pour les citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Doriane Demers-Toutant 2022-11-208  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Lemay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'un budget de 200\$ soit alloué pour couvrir les dépenses reliées aux activités.

## 14. RÉSOLUTION : APPUI AU RÉSEAU EN LOISIRS DE MEKINAC : FINANCEMENT AUX CAMPS DE JOUR DANS MÉKINAC

CONSIDÉRANT que les camps de jour représentent un service essentiel incontournable pour le bien-être et le développement de nos enfants dans Mékinac qui sont nos citoyens de demain, et ce, toutes municipalités confondues;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du seul service d'animation estival offert sur notre territoire pour permettre aux parents une conciliation travail/famille;

CONSIDÉRANT que les camps de jour constituent une première expérience de travail enrichissante et formatrice pour l'avenir professionnel des jeunes animateurs embauchés;

CONSIDÉRANT que la situation des camps de jour dans Mékinac est précaire en raison de plusieurs enjeux tel que la difficulté de recrutement et de rétention des animateurs;

CONSIDÉRANT que l'aide financière allouée annuellement par le biais des subventions salariales gouvernementales telle qu'Emploi d'Été Canada s'est vue fortement diminuée à l'été 2022 pour les camps de jour de notre MRC;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière gouvernementale est essentielle pour permettre aux camps de jour de disposer d'un nombre suffisant d'animateurs qualifiés pour offrir aux enfants une expérience de qualité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Martine Muller  
APPUYÉ PAR Madame Doriane Demers-Toutant  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-11-209

QU' un appui soit donnée au Réseau en loisirs de Mékinac dans ses démarches de représentations auprès du Gouvernement fédéral pour le sensibiliser à la précarité financière de nos camps de jour en lien avec l'attribution des subventions salariales d'Emploi d'été Canada par l'entremise de notre député de Saint-Maurice-Champlain.

#### 15. RÉOLUTION : ADHÉSION À L'UMQ

ATTENDU QUE qu'il est important pour la municipalité d'être membre de l'Union des municipalités du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Claude Coydon  
APPUYÉ Monsieur Michel Sesena  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-11-210

QUE la municipalité défraie les frais reliés à la souscription annuelle de l'UMQ.

#### 16. RÉOLUTION : ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 575-2022

ATTENDU QUE la municipalité est à renouveler son règlement d'emprunt no 523-2017;

ATTENDU QUE des frais de refinancement pourraient ne pas être intégrés dans le renouvellement et qu'ils s'élèvent à 9 428\$)

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté le 5 octobre 2022 en ce sens;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Claude Coydon  
APPUYÉ PAR Madame Doriane Demers-Toutant  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-11-211

QUE le règlement no 575-2022 soit adopté.

#### 17. RÉOLUTION : EMBAUCHE DE MADAME SYLVIE BELLEVILLE

ATTENDU QUE Madame Sylvie Belleville a satisfait aux critères d'embauche pour le poste d'adjointe administrative;

ATTENDU QUE Madame Belleville a débuté ses nouvelles fonctions le 31 octobre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Lemay 2022-11-212  
APPUYÉ PAR Madame Martine Muller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'embauche de Madame Sylvie Belleville au poste d'adjointe administrative soit confirmée et ce rétroactivement au 31 octobre 2022.

#### 18. RÉSOLUTION : PROCÉDER AU TRANSFERT DU CHEMIN DE LA RIVE

ATTENDU QUE toutes les conditions au protocole d'entente avec Kreeg industrie inc. sont remplies afin de procéder à l'acceptation du don par la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Doriane Demers-Toutant 2022-11-213  
APPUYÉ PAR Madame Martine Muller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame la directrice générale Annie Saint-Pierre soit mandatée pour compléter toutes les procédures légales nécessaires à un tel don concernant le chemin de la Rive.

#### 19. RÉSOLUTION: MANDATER LES ENTREPRISES RMG POUR EFFECTUER LE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE LA RIVE

ATTENDU QU'une entente nous lie avec les Entreprises RMG pour le déneigement;

ATTENDU QUE ladite entente comporte des clauses spécifiques concernant l'ajout de rues;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Sesena 2022-11-214  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Lemay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame la directrice générale Annie Saint-Pierre soit mandatée pour signer tout document nécessaire à l'ajout du chemin de la Rive, au contrat de déneigement avec les Entreprises RMG.

#### 20. RÉSOLUTION : Programme de subvention au transport adapté – Demande d'aide financière 2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes-Piles a confié à la Corporation de transport adapté Mékinac, organisme délégué, organise le transport adapté pour toutes les municipalités du territoire depuis 1990 pour la gestion du service ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes-Piles a adopté la grille tarifaire 2022, par la résolution numéro 2021-11-172;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes-Piles a adopté les prévisions budgétaires 2022 par la résolution numéro 2021-11-172;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes-Piles a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2022, par la résolution numéro 2021-11-172;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes-Piles a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2022;

CONSIDÉRANT que pour le transport adapté, la municipalité / ville prévoit contribuer, en 2022, pour une somme de 1602.48\$;

CONSIDÉRANT qu'en 2021, 2490 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 4000 déplacements en 2022;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes-Piles ville est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE MULLER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-11-215

DE CONFIRMER au ministère des Transports du Québec l'engagement de la Municipalité de Grandes-Piles, de concert avec les autres municipalités de la MRC de Mékinac, de contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de référence ;



DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 113 600\$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2022;

D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Grandes-Piles à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

## 21. AFFAIRES NOUVELLES

a) Suivi sur l'avis d'ébullition

## 22. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Harnois  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Lemay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

La levée de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 à 20H30.

Caroline Clément  
Mairesse

Annie Saint-Pierre  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

Je, Caroline Clément, présidente de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Caroline Clément, Mairesse

---

### **Certificat de crédits**

Je, soussignée greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Annie Saint-Pierre  
Directrice générale et greffière-trésorière